

« Résumé à l'intention des citoyens »

**Annexe au rapport annuel de mise en œuvre 2017
PDRR 2014-2020**

Dans la continuité d'une gestion partenariale des fonds européens à La Réunion lors des exercices précédents, le partenariat Etat/ Région/ Département a décidé, conformément à la loi du 27 janvier 2014 mis en application par le décret de 03 juin 2014, de confier au Conseil Départemental le rôle d'autorité de gestion pour le FEADER.

Acteur reconnu et porteur de la politique agricole sur le plan local depuis 2005, le Département, par décision de la Commission Permanente du 20 juin 2014, a accepté de prendre de nouvelles responsabilités vis-à-vis de la Commission Européenne.

Vis-à-vis de l'Union Européenne, le Conseil Départemental a pour rôle de mettre en œuvre de manière efficace et efficiente les mesures du Programme de Développement Rural de La Réunion (P.D.R.R.) notamment en ce qui concerne :

- Le suivi de chaque mesure au moyen d'indicateurs financiers, de réalisation et cible,
- Le contrôle de la qualité de la mise en œuvre du programme,
- La mise en place d'un système d'enregistrement électronique sécurisé permettant de conserver, de gérer et de fournir les informations statistiques sur le programme et sa mise en œuvre,
- La mise en œuvre d'une communication et publicité appropriées.

Le PDRR FEADER 2014-2020, doté de 385,5 millions d'euros soit une hausse de +17% par rapport à l'exercice précédent, a été élaboré selon quatre orientations :

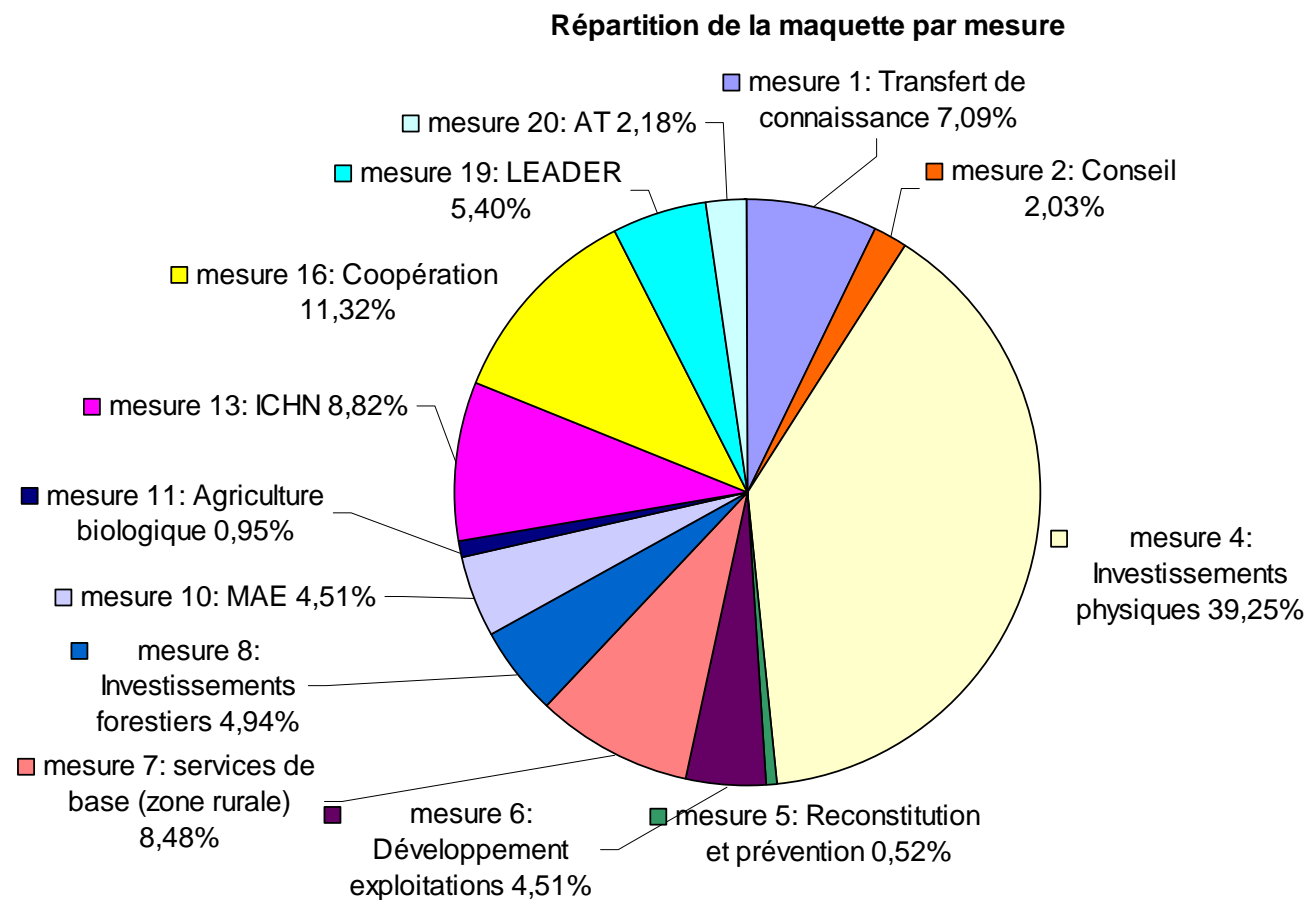
- Levier de performance et de compétitivité pour l'agriculture réunionnaise,
- Structuration du territoire et notamment les hauts de l'île,
- Gestion durable des ressources naturelles principalement l'eau,
- Investir dans la recherche et dans l'innovation et de développer les compétences.

Chaque Autorité de Gestion doit soumettre annuellement à la Commission un rapport annuel de mise en œuvre (RAMO), contenant des informations clés sur le suivi et la réalisation du programme. Le rapport présenté en 2017 porte sur l'année civile 2016.

Le Programme de Développement Rural de la Réunion 2014-2020 a été approuvé par décision de la Commission Européenne le 25 août 2015. Est allouée à La Réunion une enveloppe globale de FEADER de 385 500 000 € Avec les contreparties nationales, 514 000 000 € de dépenses publiques seront investis au titre du PDRR 2014-2020 pour le développement agricole et rural de La Réunion.

1. Rappel de l'architecture du Programme de Développement Rural FEADER 2014-2020

Le PDRR est organisé autour de 13 mesures qui se déclinent en 66 dispositifs d'aide. Le graphique ci-après résume la répartition financière du PDRR en % par mesure.



Etat d'avancement du PDRR au 31 décembre 2016 :

Après examen des critères de sélection et validation de la stratégie de communication lors du Comité National de Suivi du 07 octobre 2015, les premières demandes d'aide ont été instruites et programmées pour examen lors du comité de programmation (C.L.S.) de novembre 2015.

Au 31 décembre 2016, 136 dossiers ont été programmés en C.L.S, ce qui représente une montée en puissance progressive du PDRR au cours de cette année. Cela s'explique notamment par l'approbation tardive du PDRR (août 2015) et une instrumentation difficile sur l'outil Osiris, mais qui s'accélère.

Numéro opération (PDRR)	Intitulé des fiches Types d'Opérations	Montant Maquette FEADER	Montant programmé FEADER	Taux FEADER programmé
1.1.1	Accroître les compétences des acteurs en milieu rural	2 400 000,00	343 200,00	14,30%
1.1.2	Formations des actifs du secteur agricole et des filières adossées	1 050 000,00	100 500,00	9,57%
1.2.1	Transfert de connaissances et actions d'information	23 900 000,00	8 627 748,62	36,10%
4.1.2	Création ou modernisation des unités de production animale	10 000 000,00	2 500 000,00	25,00%
4.1.3	Mécanisation et équipement des exploitations agricoles	5 500 000,00	930 245,00	16,91%
4.1.5	Gestion fourragère en production animale	2 270 000,00	431 231,00	19,00%
4.1.6	Maîtrise de l'irrigation au sein de l'exploitation agricole	1 200 000,00	214 904,25	17,91%
4.1.7	Soutien à la production végétale : cultures sous abris ou diversification	7 000 000,00	3 595 679,42	51,37%
4.1.8	Soutien à la plantation de canne à sucre	13 750 000,00	3 900 000,00	28,36%
4.1.9	Aides aux travaux d'aménagement foncier	9 000 000,00	1 223 437,50	13,59%
4.2.1	Outils agro-industriels	24 000 000,00	3 470 391,48	14,46%
4.3.1	Soutien à la desserte forestière	375 000,00	153 030,00	40,81%
6.1.1 et 6.1.2	Installation des jeunes agriculteurs - dotation et prêt bonifié	5 670 000,00	1 055 148,00	18,61%
6.4.2	Qualification des petits hébergements touristiques et de la restauration privée dans les Hauts	2 700 000,00	337 876,24	12,51%
7.5.4	Mise en tourisme et aménagement des portes et itinéraires du parc national et du bien inscrit au patrimoine mondial	10 200 000,00	57 946,87	0,57%
7.5.5	Amélioration de l'attractivité résidentielle et touristique des communes des Hauts	4 000 000,00	56 250,00	1,41%
7.6.4	Soutien aux opérations d'aménagement et de mise en valeur inscrites dans une démarche ex 7.5.1) qualité patrimoniale et touristique	2 400 000,00	586 500,00	24,44%
8.3.1	Défense des forêts contre l'incendie - Aide à l'adoption des mesures de prévention	3 750 000,00	225 000,00	6,00%
8.6.2	Aide aux entreprises sylvicoles	525 000,00	328 875,00	62,64%
16.2.1	Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture et expérimentation agronomique	32 000 000,00	9 735 491,33	30,42%
16.7.1	Animation territoriale et approche collective du développement des hauts	7 000 000,00	696 455,85	9,95%
19.1.1	Soutien préparatoire aux stratégies de développement local	45 000,00	30 000,00	66,67%
TOTAL		385 500 000,00	38 599 910,56	10,01%